36e ANNEE (4e SÉRIE) N° 63 27 NOVEMBRE 1919

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

PRIX D'ABONNEMENT POUR TOUT L'UNIVERS........ 15 francs à l'Édition complète. 10 — à l'Édition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Journaux d'idées et journaux modernes. — II. Emile de Girardin et la fondation de la *Presse* (1er juillet 1836). — III. Journaux d'avant-guerre. — IV. Comment s'équilibrait, en 1914, le budget d'un grand quotidien ; publicité. — V. L'Ecole et la Maçonnerie avant la IIIe République. — VI. La République des camarades. — VII. Patriotisme et anticléricalisme. — VIII. Lettres de Jules Ferry. — IX. Correspondance du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury. — X. Paris sous Louis-Philippe. — XI. Au Maroc.

I. — M. Louis Latzarus, un de nos grands reporters du journalisme parisien, avait commencé avant la guerre *(Revue de Paris*, 1er et 15 janvier 1914), et a poursuivi, après l'expérience des premiers mois de guerre (15 avril 1915), une étude documentée sur le « Journal moderne ».

Ces pages, avant la guerre, semblaient une tranche de vie, taillée toute crue dans la réalité. Aujourd'hui elles sont toujours de la réalité. Certains aspects superficiels des journaux (le prix, le chiffre des pages) ont pu se modifier : la presse, en son âme et conscience, n'a guère varié. Si c'est elle qui forme l'opinion publique, il faut voir en quelles mains l'opinion publique s'est remise. Il y a là une triste page d'histoire, et singulièrement révélatrice.

Le journal moderne n'est pas ce qu'un vain peuple pense. Jadis, les grands ancêtres croyaient au sacerdoce de la presse. Aujourd'hui, simple question de gros sous, affaire industrielle. Le directeur d'un de nos plus grands journaux formule ainsi son idéal :

Peu importe ce qu'on met sur le papier. L'essentiel est de savoir le vendre.

Plus précisément :

Soixante tonnes de marchandises ont été préparées en douze heures, exécutées en trois heures, expédiées en cinq heures à 20.000 personnes. Il s'agit de les vendre dans la journée, parce qu'alors la marchandise vaut 75 francs les 100 kilos, et que le lendemain elle ne vaudra plus que 6 f. 75.

A lire certains journaux, vous croyez que ces gens-là sont féroces, altérés de sang clérical. Pas le moins du monde ! Ils ne sont altérés que d'une chose : d'argent. L'argent est pour eux la fin dernière du journalisme ; mais, pour l'atteindre, ils ne regardent pas aux moyens. La question de la moralité des moyens n'existe pas pour eux : dès qu'ils voient un bénéfice à réaliser, ils foncent dessus, aveugles, sans songer aux ruines qu'ils peuvent faire dans leur course folle, et dussent-ils fouler aux pieds père et mère.

II. — A quand remonte cette conception avilie de la presse ?

M. Latzarus y assigne une date précise : — « Le journal moderne, dit-il, est né sous le règne de Louis-Philippe, le 1er juillet 1836. »

Jusque-là, en effet, tous les journaux sont journaux d'opinion : on ne conçoit pas le journalisme autrement. Ils sont uniquement destinés à la classe riche, au prix uniforme de 80 fr. par an. Pas de vente au no. Mais, avec 3.000 abonnés seulement, une feuille quotidienne réalise un bénéfice annuel d'une cinquantaine de milliers de francs : 56.320 fr. tout au juste, si nous en croyons M. de Villèle.

Villèle, ministre des finances et président du conseil, cherchait, en 1827, des impôts nouveaux, ce qui est le propre d'un ministre. Il rêve d'augmenter la taxe postale des journaux, et pour justifier ce projet, fournit à la Chambre des chiffres précis :

Voulez-vous savoir, dit-il, quels sont les bénéfices des journaux, et s'ils peuvent supporter la taxe proposée ?

Un journal qui a 20.000 abonnés, et il en est qui les ont (Villèle fait allusion au *Constitutionnel)*, paie dans l'année, pour le tirage du premier mille, 48.960 fr., et pour les dix-neuf autres 109.440 f. Total des frais d'impression, fourniture de papier et tout ce qui constitue le journal tel qu'il arrive aux abonnés, 158.400 f. par an. Il paie, pour frais de timbres, à 6 centimes, 432.000 f. ; frais de poste, 2 centimes pour les deux tiers des abonnements, car l'autre tiers se distribue à Paris : 96.000 f. Total des frais : 686.405 f. Le produit des abonnements est de 1.440.000 f. Reste, pour les frais de rédaction et les bénéfices, 753.595 f.

Et la mise dehors, non compris les frais de rédaction, à prendre sur les bénéfices, est de 10.000 f. pour une presse mécanique, 7.000 f. de caractères, et un millier d'écus pour le petit mobilier nécessaire à un bureau de journal : au total 20.000 fr. Voilà le capital nécessaire.

Après le journal dont j'ai parlé, en vient un autre qui a 12.600 abonnés (les *Débats*) : d'après les mêmes données, les bénéfices, frais de rédaction exceptés, sont de 458.784 f. Pour un autre journal qui a 6.500 abonnés (*la Quotidienne*), ils sont de 179.906 f. ; etc.

Mettons que le ministre avait intérêt à grossir le chiffre des bénéfices : les journaux avaient le même intérêt à le diminuer. Or, après toutes les diminutions possibles, le *Constitutionnel* avouait encore, pour l'année 1826, un bénéfice net de 375.000 f., soit 25.000 f. par action. Heureux temps, où il suffisait de quelques milliers d'abonnés pour se faire de si beaux deniers !

Ce beau temps prend fin avec l'avènement, dans la presse quotidienne, d'Emile de Girardin, le 1er juillet 1836. Girardin a trente ans alors, et toutes sortes de raisons de ne pas considérer les hommes et les choses avec un respectueux contentement. Il est né (1806) hors mariage, du général comte de Girardin et d'une dame qui a servi de modèle à Greuze pour la *Jeune fille à la colombe*. On l'a confié à un vieux soldat de l'armée d'Egypte, puis à un palefrenier aux haras du Pin. Il a souffert cruellement dans son intelligence et dans son cœur : arrivé à Paris à dix-huit ans, ses parents le repoussent, il essaie de diverses situations (au ministère de la Maison du roi), puis de la spéculation, perd le peu d'argent qu'il a, demande à prendre du service dans un régiment, est écarté par le major pour faiblesse de complexion, prend bravement, le 22 juin 1827, date de sa majorité, ce nom de Girardin auquel il n'a pas de droit légal mais bien un droit du sang, lance sous ce nom deux périodiques, le *Voleur* (1828) et la *Mode* (1829), épouse (1831) Delphine Gay, « la dixième Muse », la beauté dont raffole tout Paris, rêve de toutes sortes d'affaires, crée chez lui, dans son salon de la rue Louis-le-Grand, un centre d'activité et de discussion, lance coup sur coup une demi-douzaine de périodiques qui réussissent (*Journal des connaissances utiles, Musée des familles, Journal des instituteurs primaires, Almanach de France*, etc.), se fait élire député (de Bourganeuf) en 1834 : le voici maintenant en situation de contenter l'appétit de célébrité dont il est dévoré. Le journalisme est « le roi du jour » : il lui faut un grand journal, un journal qui ne soit plus affaire de parti, de coterie, qui ne se contente plus des 70.000 lecteurs que recrutent à eux tous ensemble tous les journaux alors existants, — un journal qui s'adresse à tout le monde.

Et il fonde la *Presse,* 1er juillet 1836. Il la fonde à 40 fr. par an. A ce taux il perdra 200.000 fr. chaque année : il le sait, et n'en fait pas mystère ; il le crie sur les toits, dans les prospectus dont il inonde la France : il aura, dit-il, en 6 mois, 10.000 abonnés, ci 400.000 fr. ; il en dépensera 608.000. Alors ?

Alors ! Alors il y aura la publicité ! C'est lui qui a créé cette conception nouvelle, de faire vivre le journal, non plus des recettes de l'abonnement, mais de la publicité : « 10.000 abonnements, dit-il, placeront la *Presse* au premier rang des journaux quotidiens (car le *Constitutionnel* a beaucoup baissé depuis 1827) et lui assureront, par les annonces payées, une recette annuelle, etc... »

Et il a compté juste. Il demandait six mois pour rassembler 10.000 abonnés : trois mois y suffisent. Le chiffre double bientôt. Le journal moderne est créé, sur ce principe : pour vivre, plaire au grand nombre.

Pour plaire au grand nombre, pas de doctrine. Girardin n'ose pas encore formuler comme idéal le « journal sans conviction et sans unité..., sans individualité » ; mais il y songe, il le conçoit, et c'est déjà énorme de l'avoir conçu. En attendant qu'il en vienne à le réaliser, « la *Presse* aura cela de particulier qu'il suffira qu'un débat ait de l'importance pour qu'elle l'accepte *contradictoirement* et avec loyauté en présence de ses lecteurs. » Plus de prêche ; simple invitation à une discussion, à un exposé indifférent des thèses contraires : aux lecteurs le soin de juger.

Pour plaire, quoi encore ?

Mais le roman-feuilleton ! C'est Girardin qui a inventé cela ; et vous savez quelle a été la fortune de cette invention !

Et pendant qu'il est en humeur d'inventer, il invente la chronique, que sa jeune femme, sous le nom de vicomte de Launay, écrira chaque semaine (en voir des extraits, très intéressants, dans la *Mme de Girardin* de Jean Balde, publiée dans *Bibliothèque française : Ami* 1913, p. 860) ; Balzac, un instant brouillé avec lui, lui donnera ses scènes de la vie privée ; Berthoud inaugurera le reportage en visitant l'intérieur des contemporains célèbres ; Esquiros étudiera les sciences occultes ; Gustave Planche et Jules Sandeau critiqueront les livres nouveaux ; Frédéric Soulié fera le compte rendu des pièces de théâtre ; Victor Hugo lui-même en sera et traitera les questions sociales ; etc.

Et tout cela pour 40 francs !

On comprend que les journaux d'antan se soient effarés. Armand Carrel, le fondateur du *National* en 1830 et l'un des principaux promoteurs de la Révolution de Juillet, provoque Girardin en duel et y trouve la mort (24 juillet 1836). C'était le quatrième duel de Girardin ; ce fut son dernier. Sa balle, ce jour-là, achevait la déroute de l'ancien journalisme.

III. — Voilà le berceau du « journal moderne ». Ce qui s'est fait depuis, n'a été que le développement et l'application des conceptions de Girardin. Toutes les transformations futures de la presse étaient contenues en puissance dans les formules de Girardin. Des barrières fiscales et politiques (le timbre, le cautionnement) s'opposeront un temps encore à leur plein épanouissement (on sait la fameuse apostrophe : *Silence aux pauvres !* de Lamennais, obligé de fermer le *Peuple constituant).* Puis, c'est le régime du Deux-Décembre (Girardin lui-même sera proscrit en janvier 1852,

mais pour rentrer bientôt, grâce à sa liaison avec le prince Napoléon). Puis, l'Empire libéral ; et désormais la fortune du « journal moderne » ne connaît plus de limites.

Le *Petit Journal* se fonde en 1863 (sous l'égide de Girardin, qui l'achètera en 1873), et se vend un sou. Ses quatre pages n'équivalent qu'à deux pages de nos journaux actuels ; mais le public n'a pas encore été gâté et fait un triomphe à cette feuille bon marché qui lui sert « beaucoup de petits faits, tous les éléments de la vie pratique, point de polémique ni de discussions. » Le *Petit Parisien* ensuite exploite le même programme. Les deux concurrents grandissent de conserve : pendant de longues années ils vont être seuls à dépasser un tirage de 500.000 exemplaires. De 1880 à 1900, ils dominent, par la masse de leur tirage, le marché des journaux : le *Petit Journal* atteint, au cours de ces années, le chiffre d'un million d'exemplaires. Aucun autre journal n'y saurait prétendre.

Mais voici, à la fin du XIX[e] siècle, l'entrée en scène du *Matin*. Le *Matin* a été fondé en 1885, à deux sous, par une société américaine, dans le dessein de fournir au public français des informations nues et rapides, selon la formule anglo-saxonne. Pas de politique personnelle : les articles de tête sont rédigés chaque semaine à tour de rôle par Jules Vallès ou Cornély, par Emmanuel Arène ou Paul de Cassagnac. Période brillante d'abord, puis déclin, à l'apparition de l'*Eclair*, qui lui a copié son programme, mais en abaissant le prix du nº de 2 sous à un sou.

C'est alors, en 1898, que le *Matin* est acheté par M. Poidatz, homme d'affaires, versé dans l'art de la publicité, et qui a tenu longtemps le bulletin financier du *Petit Journal*. Il professe, comme théorie principale, qu'un journaliste doit dépouiller toute opinion et même toute sympathie personnelle : il aimerait, par exemple, que le critique théâtral ne connût ni l'auteur de la pièce à juger, ni aucun interprète.

M. Poidatz, trouvant le *Matin* agonisant, baisse tout de suite le prix de vente au nº : 5 centimes au lieu de 10. Et le *Matin* de reprendre vie. M. Poidatz alors de méditer un nouveau coup. Un soir, dans le bureau du secrétaire de rédaction, M. Danthesse, il dit, non sans hésitation : — « Il faudrait mettre le *Matin* à 6 pages. — Pourquoi pas ? » fait M. Danthesse, aussitôt séduit par le projet. — « Vous oseriez l'annoncer ? répond M. Poidatz. — Ce matin même. » Et, séance tenante, M. Danthesse rédige la note qui promet aux lecteurs la prochaine transformation. Jusqu'alors, le *Figaro* seul paraît, depuis 1896, sur 6 pages. M. Poidatz vient de fonder le journal à un sou et à 6 pages, qui donnera les nouvelles du monde entier. Le *Petit Parisien* suivra, puis le *Journal*, le *Petit Journal*, l'*Echo de Paris*, et l'*Eclair*, et *Gil Blas*, et la *Croix*, et le *Temps*, et (hiver 1913-14) les *Débats*, etc.

M. Poidatz a calculé juste. A la fin de 1899, le *Matin* tire à 79.340 exemplaires. En trois ans il quadruple et s'enfle à 285.770. M. Poidatz estime alors que c'est là un maximum et que l'entreprise a donné tout ce qu'elle peut donner ; et il revend : pour la première fois il a mal calculé ; car, à la veille de la guerre, le *Matin* atteignait un tirage normal et moyen d'un million. Et il tirait, non plus à 6 pages, mais à 8, tandis que le *Journal*, son concurrent heureux, tirait le plus souvent à 10 pages, et parfois à 12.

En 1914, quatre journaux à Paris absorbent à eux seuls les trois quarts de la production totale de la presse quotidienne : ce sont, par ordre d'importance numérique, *le Petit Parisien*, tirage 1.550.000 ; *le Journal*, tirage qui dépasse 1.200.000 ; *le Matin*, tirage 1 million ; *le Petit Journal*, tirage environ 700.000.

Soit, pour ces quatre journaux, un tirage de 4 millions et demi. — Or, le tirage total des journaux parisiens à cette date, ne s'élève qu'à 6 millions d'exemplaires ; et ces journaux, — politiques quotidiens, — sont au nombre de 66. Il est vrai que de ces 66 il faut défalquer de prime abord 25 feuilles qui n'ont de la vie que l'apparence, 25 feuilles dont 2 ou 3 tirent à 2 ou 300 exemplaires et les autres à 100, à 50, voire à 25, feuilles qui n'ont ni domicile, ni rédacteurs, ni lecteurs : un imprimeur y range au hasard quelques articles dont il tire ensuite parti par des combinaisons particulières. — Ces 25 feuilles écartées, écartées aussi les 4 feuilles à tirage énorme sus-mentionnées, restent 37 journaux. Sur ces 37, 7 se vendent plus d'un sou et vivent sans trop de peine ; 4 autres, qui sont du soir *(Presse, Intransigeant, Liberté, Paris-Midi)*, se vendent surtout à Paris (la *Liberté* ne se vend un sou qu'à Paris, 2 sous en province) et leur budget n'est pas alourdi par les frais de poste. Restent 26 journaux, dont 3 ou 4 seulement ont un tirage suffisant pour assurer leur existence ; les autres vivent, ou bien des subsides d'un parti, ou bien sont entretenus par un financier désireux de posséder un instrument commode.

IV. — Mais, quand on parle de « tirage suffisant pour assurer l'existence », il reste entendu que, pour nos grands journaux à 6 pages et plus, qui se vendent surtout au nº (et très peu par abonnements), ce n'est jamais le tirage, par lui-même, qui peut les faire vivre, mais la publicité, dont le taux monte proportionnellement au chiffre du tirage (et aussi à sa qualité, comme on verra tout à l'heure).

Ce n'est pas le tirage par lui-même, attendu que le prix de revient de chaque nº est supérieur au prix de vente : d'où il suivrait que, plus on vendra, plus on perdra, — n'était la publicité. Toujours le grand principe posé par Girardin : c'est la publicité qui doit faire vivre la presse.

Un nº se vend, alors, un sou, — oui, au kiosque et chez le marchand de journaux, chez le dépositaire. Mais le directeur du journal l'a vendu, lui, non pas un sou, mais 3 centimes et demi : le

centime et demi qui reste, est le salaire du dépositaire.

Sur ces 3 centimes et demi, il faut prendre, en moyenne, 1 centime et demi pour frais de transports (plus même pour le *Journal*, qui est à 10 et 12 pages). — Restent 2 centimes.

2 centimes pour tout payer, rédacteurs, télégrammes, machines, employés, ouvriers, loyer, et papier !

Le papier coûte communément au *Journal* et au *Matin* 28 fr. les 100 kilos (un peu plus même, probablement, au *Matin*), — prix qui nous semble de légende, aujourd'hui. — Un nº du *Matin* pèse 55 grammes : ce qui fait 1800 nºs pour un rouleau de 100 kilos. Soit, pour chaque nº, 1 centime et demi de papier.

De 2 enlevez 1 1/2 : reste 1/2.

Un demi centime. Il y a l'encre : elle coûte 1 fr. le kilogramme : le *Matin* en dépense chaque jour plus de 900 kil., et le *Petit Parisien* 1500 kil., soit 1500 fr. pour 1.500.000 exemplaires, — soit, 1 millime par nº.

Au demi-centime qui nous restait, ôtez 1 millime : restent 4 millimes.

C'est avec ces 4 millimes qu'il faudra subvenir à l'entretien de cette formidable usine, entretenir un personnel de 900 employés, payer l'amortissement des machines, les frais de toutes sortes... [1]

Un nº du *Matin* est revenu, pour l'exercice 1912, à 0 fr. 0376. Or le *Matin* l'a vendu 0 fr. 035. Donc le *Matin* a perdu par nº 0 fr. 0026, soit le quart d'un centime. Pour un million d'exemplaires cela fait une perte quotidienne de 2.500 fr. Encore comptons-nous comme s'il avait vendu tous les exemplaires tirés : mais il y a les « bouillons », les invendus, mettons 15 0/0 (ce qui est la moyenne des bouillons pour les journaux bien surveillés : dans un journal administré avec indolence, le chiffre des bouillons peut atteindre 30 0/0)... Et cependant le *Matin* fait des bénéfices : publicité !

Le *Petit Parisien* aussi fait des bénéfices : net 3.342.264 fr. pour l'exercice 1912. Or la publicité lui avait fourni, en chiffres bruts, plus de 6 millions, et en chiffres nets, 4 millions et demi environ. Si donc les bénéfices ne s'élèvent qu'à moins de 3 millions et demi, c'est qu'il a fallu prendre plus d'un million sur la publicité et que le journal n'a pu vivre sur sa seule vente. Et cependant le *Petit Parisien* est, de tous les journaux, le plus favorisé, fabriquant son papier lui-même (dans son usine de Nanterre), en cédant à d'autres journaux, et réalisant par là une économie considérable, — sans compter qu'il a fondé d'autres publications (comme *Nos Loisirs*, *Le Miroir*, *L'Agriculture Nouvelle*), assez prospères pour exiger une imprimerie spéciale, établie à Clichy et qui comprend 8 grandes rotatives en couleurs et 6 machines à retiration [1].

Cette publicité rédemptrice, comment arrive-t-elle au journal ?

Par trois voies : ou par les agences spéciales, ou par les courtiers, ou directement par les commerçants et les industriels désireux de faire connaître leurs produits.

Les agences recherchent les clients et obtiennent d'eux un budget de publicité qu'elles se chargent de répartir elles-mêmes entre divers journaux, retenant pour leur part 10, 15 ou 20 0/0 de la somme, suivant la nature de la publicité et l'importance du journal : tel petit journal souffreteux ne fera pas de difficulté pour abandonner une commission considérable... D'autres fois, les agences affermeront la publicité entière d'un journal : le *Matin* a cédé la sienne à une société pour une somme annuelle de 5 millions : ses 5 millions une fois versés, la société affermante

[1] Traitement des rédacteurs : au *Matin* il y a 2 rédacteurs en chef ; chacun n'est en fonction que 15 jours par mois, et gagne une quarantaine de mille fr. : ce sont les plus forts appointements de journalistes parisiens. — Les simples rédacteurs gagnent, suivant leurs talents et suivant les journaux où ils écrivent, de 150 à 6 ou 700 fr. par mois. Même les « faits-diversiers » peuvent aisément obtenir 350 et même 400 fr. par mois ; les chefs de service, le secrétaire de rédaction et quelques rédacteurs appréciés peuvent atteindre 1000 fr. et plus. — Le *Matin* a 150 rédacteurs ; le *Petit Parisien*, 75 seulement, mais 450 correspondants en province.

Le secrétaire de rédaction doit avoir le génie des titres. Plaire à la masse, tout est là ; donc dispenser la masse de tout travail, trouver des titres qui suppriment pour elle tout effort intellectuel. Jadis, quand un mari tuait sa femme, on écrivait simplement, en tête de l'article : « *Drame conjugal* ». Aujourd'hui, le secrétaire de rédaction écrira : « *Veux-tu me suivre ? — Non, dit-elle. — Et il la tue !...* » : trois phrases, d'ailleurs étagées habilement, et imprimées avec des caractères choisis. — Dans la colonne voisine, c'est d'une noyade qu'il s'agit. Jadis, on eût écrit simplement : « *Tragique noyade.* » Aujourd'hui, d'abord une ligne de belles capitales : « *Une auto tombe dans un canal* » ; puis, petit filet ; puis, au-dessous, en italiques : « *Le prêtre qui la conduisait est sauvé, — ainsi que sa mère* » ; nouveau filet ; et enfin, en lettres grasses : « *Mais sa sœur et les trois enfants — de celle-ci se sont noyés.* » La littérature n'a plus rien à voir en tout ceci : le brouillon hâtif d'un jeune homme actif et curieux est plus utile au journal que la composition nuancée d'un homme de lettres.

Pour la question machines : le *Matin* possède 8 rotatives, dont chacune revient à 450.000 fr. (prix d'achat et frais d'installation). Ces machines devraient fournir, théoriquement, 100.000 exemplaires à l'heure : pratiquement, elles n'en fournissent guère que 75.000. Elles sont quadruples, c-à-d. qu'elles produisent 4 exemplaires à la fois, collés, pliés, et comptés par paquets. Ce sont, en somme, des groupes de machines assemblées. — Celles du *Petit Parisien* sont octuples, et produisent de 100 à 120.000 exemplaires à l'heure. — De cette énorme masse de papier, des employés fiévreux s'emparent, et la transportent dans les locaux du « départ » : là, une centaine de personnes seront occupées durant plusieurs heures : plieuses, metteurs de bandes, etc... Et il y a, à côté du service des abonnés, il y a l'organisation de la vente au nº, beaucoup plus délicate (à cause du souci de restreindre le plus possible le chiffre des bouillons).

Deux de ces journaux, le *Petit Parisien* et le *Petit Journal*, qui sont à Paris journaux du matin, sont pour la province journaux du soir : les éditions pour la province donnent les nouvelles jusqu'à 4 ou jusqu'à 10 heures du soir, suivant l'heure où elles s'impriment (et cette heure est conditionnée par la distance du point à atteindre : c'est ainsi que les lecteurs de Marseille ne trouvent dans leur feuille parisienne que les faits qui se sont passés avant 4 ou 5 h. de l'après-midi) ; les éditions pour Paris et banlieue paraissent à 2 h. 1/2 et 4 h. du matin. Le *Petit Parisien* publie normalement, chaque jour, 6 éditions, parfois 7, dont 5 pour la province : la 1re paraît à 6 h. du soir, la 5e à 11 heures.

Tous ces détails se rapportent au temps d'avant-guerre.

[1] *L'Humanité*, le journal de Jaurès, tire à 65.000 exemplaires, dont 45.000 vendus en province. Or, elle ne peut vivre, parce qu'un tirage si restreint n'assure pas une publicité assez rémunératrice. Le 11 novembre 1913, Jaurès lui-même soumettait la difficulté aux lecteurs :

« A Paris, la vente au nº, moins productive que l'abonnement, est cependant productive encore. En province, les 45.000 exemplaires vendus au nº *ne rapportent rien et c'est à peine s'ils ne coûtent pas*. Il dépend de ces 45.000 acheteurs de province de devenir subitement, pour le journal, en s'abonnant, une force financière et une ressource. »

En effet, *l'Humanité*, n'ayant que 6 pages et pesant moins de 50 grammes, ne coûtera que 1 centime de frais d'envoi à chaque abonné ; et le journal ainsi mettra la main sur le centime et demi que gardait jusque-là le dépositaire.

se débrouille avec ses clients, avec les industriels en quête de publicité, et en tire tout ce qu'elle peut (c'est ainsi que se faisait sous l'Ancien Régime le recouvrement des impôts, affermés aux « fermiers généraux », qui ne se sont pas toujours fait faute de pressurer les contribuables : d'où les haines populaires dont ils furent l'objet).

Les courtiers indépendants, jadis prospères, sont en train de s'effacer devant les agences, dont la concurrence est pour eux écrasante.

Enfin il y a des commerçants qui commencent à s'occuper de leur publicité eux-mêmes, sans intermédiaire. Et pour se rendre compte de l'efficacité de la publicité dans tel journal, ils ont des stratagèmes ingénieux. Ils ajouteront, par exemple, à l'annonce de leur produit un n° que le client devra répéter en faisant sa commande : par exemple ils mettront : « Demandez le catalogue n° 20. » Le catalogue n° 20 n'existe pas. Mais s'il arrive mille lettres réclamant le catalogue n° 20, c'est que la publicité insérée dans tel journal a porté sur 1000 personnes. Ces moyens de contrôle s'appellent des « clefs ». Il est clair que ces « clefs » ne sont pas pratiques pour toutes sortes de marchandises indifféremment, par exemple s'il s'agit de pastilles contre la toux, ou de tablettes de chocolat : impossible, en ce cas, de savoir si les clients sont envoyés par tel journal plutôt que par tel autre. C'est pourquoi on fait de la publicité partout, dans tous les journaux importants.

L'importance d'un journal, au point de vue publicité, se mesure sur le chiffre du tirage, cela va de soi, mais aussi sur la qualité des lecteurs. Le *Journal*, par exemple, a un tirage un peu moins fort que le *Petit Parisien ;* et il assemble cependant une plus grande masse de publicité : pourquoi ? Parce que le *Petit Parisien* s'adresse aux humbles presque uniquement, tandis que le *Journal,* populaire également, est lu aussi dans les classes moyennes et dans la classe riche : d'où le succès de la publicité qu'on y fait pour articles de luxe et de demi-luxe. — Pour la même raison encore, les journaux à 2 et 3 sous, lus exclusivement par des gens aisés, ont une publicité lucrative, que ne sauraient avoir les journaux socialistes. Le *Figaro,* qui ne tire pas à 100.000, a reçu 2 millions et demi de publicité en 1912. Enorme publicité aussi à l'*Illustration,* à 1 fr. le n°.

Il faut distinguer encore la publicité *classée* et la publicité *non-classée :* la première se distingue de l'autre par son évidence. Ainsi une annonce, à la page des annonces, appartient à la publicité classée. Mais l' « écho » qui nous informe que le Président de la République, visitant le Salon de l'Automobile, s'est longuement arrêté devant le stand de la maison X..., appartient à la publicité non-classée. La publicité non-classée pourrait ainsi se définir « celle que le journal se donne l'air de prendre à son compte. » Il est clair qu'elle est beaucoup plus coûteuse, parce qu'elle est tout autrement efficace, le nombre des lecteurs étant incalculable qui ne savent pas faire la différence entre un article sincère et un article de réclame payée. Et elle est d'autant plus coûteuse, qu'elle figure en meilleure page : c'est ainsi que, chez nos grands journaux, la ligne qui coûte 6 fr. à la 8e page, en coûtera 30 à la 2e et 40 à la 1re [1].

Tout cela est-il moral ? Il n'est pas question de moralité dans ce monde-là. Le journal moderne est une entreprise commerciale, une affaire ; et en affaires, on ne connaît qu'un principe : le succès. Pour vivre et faire des bénéfices, un journal a besoin de beaucoup de publicité ; pour attirer la publicité, il faut un gros tirage ; pour un gros tirage, il faut plaire à la masse ; pour plaire à la masse, il faut suivre une voie toujours descendante. La masse, par elle-même, n'a jamais aimé à monter ; et si elle se sent souveraine et qu'elle voie ceux qui devraient la conduire et l' « élever » ne se préoccuper au contraire que de lui agréer, c'est une dégringolade formidable. Le journal moderne est, lui aussi, un élu du suffrage universel, — du suffrage universel, de la masse inorganique et livrée à toutes les poussées de l'instinct.

M. Latzarus nous raconte l'histoire de ce journal qui avait essayé, peu avant la guerre, de mener campagne contre l'alcoolisme et d'obtenir l'interdiction de l'absinthe. Tous les médecins, tous les sociologues, l'élite du pays encourageaient son effort. En 6 mois, ledit journal perdit 100.000 lecteurs : la Fédération des marchands de vin avait envoyé à tous ses adhérents une circulaire où elle les invitait à boycotter ce gêneur, qui, écrivait-elle, est « *une marchandise, comme l'absinthe.* » Le journal n'eut garde de s'obstiner dans sa campagne, et versa une indemnité à la redoutable Fédération.

Le « journal moderne » est « une marchandise, comme l'absinthe ». Journal-marchandise : il n'y a pas, pour la presse moderne, de pire flétrissure que l'accouplement de ces deux mots. Et cette flétrissure, il nous plaît d'en recueillir la formule sur les lèvres d'une Fédération de marchands de vin.

V. — La *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* (20 mai 1914) a publié, sur *l'Ecole et la Maçonnerie,* une série de documents qui s'échelonnent de 1830 à 1870 et qui montrent que ce n'est pas de la IIIe République que datent les

[1] Au 1er août 1914, si les grands journaux à 8 et 10 pages se sont réduits immédiatement et d'eux-mêmes à ne paraître que sur une feuille simple, 2 maigres pages, ce n'est pas du tout, comme l'a cru le public alors, à cause d'une disette de papier. La question du ravitaillement en papier n'a inspiré quelque crainte qu'à la fin d'août, après Charleroi ; et en tous cas, après la Marne, dès que les armées allemandes ont reculé, il a été certain que les grandes manufactures françaises pourraient suffire aux besoins de la presse. Ce qui a tordu le cou à la presse le 1er août 1914, et immédiatement, c'est la question de la publicité : du soir au matin, la publicité se trouvait tarie. Il était clair que les commerçants ne seraient pas assez sots pour s'obstiner à vanter les mérites d'un dentifrice ou la saveur d'un chocolat ou l'élégance d'un habit (ou d'autres choses bien plus pitoyables encore) lorsque toute la France courait aux frontières. Or, sans publicité, on vient de voir qu'un journal à 6 pages et à un sou ne saurait vivre.

visées de la Maçonnerie sur l'enseignement. M. Dominique Delahaye apportait un jour à la tribune du Sénat les preuves de l'emprise mondiale de l'enseignement par les Loges; mais dès 1832, on lisait dans *Revue historique, scientifique et morale de la Franc-maçonnerie :*

N'en doutons pas, un temps viendra, qui peut être proche, où, se pénétrant de l'importance de leur mission et sortant de leur longue apathie, où, se dépouillant de tout nationalisme étroit et considérant le genre humain comme un seul peuple, elles (les Loges) fonderont une Grande Loge universelle, d'où toute direction partira, où toute vue de progrès ira aboutir.

Alors, la Maçonnerie aura *puissance de régler les destinées du monde*, et tous les vices de l'état social qui affligent l'humanité disparaîtront sans retour.

Le F∴ Ollivier, *Revue Maçonnique*, 1834 :

Les écoles d'enseignement surnaturel sont ouvertes depuis assez longtemps, leurs preuves sont faites, et, grâce à leurs efforts, le triomphe de l'ignorantisme serait complet, si les Sociétés secrètes n'avaient pas lutté contre elles. Cette lutte n'est pas terminée...

Proclamons-le bien haut : la science sociale, ou l'étude de la *morale universelle*, dont la pratique constitue la seule religion naturelle et vraie, n'a que faire de théologie. Gardons-nous donc d'emprunter à celle-ci des formules d'idées admises, sans conviction éclairée, des opinions convenues, qui peuvent imposer silence à la raison, mais qui ne la convaincront jamais.

« Morale universelle », entendez, dans le vocabulaire d'aujourd'hui : *morale laïque*.

Revue Maçonnique de Lyon et du Midi, 1841 :

Comme les autres cultes, tournons nos soins vers les écoles où se forme la jeunesse, et répandons-y chaque jour les trésors de notre morale et de nos principes...

Nous avons, pour hâter nos succès, deux auxiliaires dont nous aurions dû depuis longtemps employer les puissants et infaillibles secours. Eux seuls, bien dirigés, pourraient faire accomplir à la Maçonnerie ses hautes destinées. Ces deux auxiliaires, dont les effets sont si magiques, ce sont la presse périodique et l'éducation de la jeunesse...

Mais voici les grandes années de la lutte pour la liberté d'enseignement. La même Revue écrit, 1844 :

Elle (la Maçonnerie) ne peut laisser passer le projet de loi sur l'instruction secondaire, sans discuter les questions qui s'y rattachent : *car elle a aussi mission d'enseigner et d'instruire...*

Lorsqu'arrivèrent les désastres de la France (allusion à 1814) et qu'un nouveau pouvoir entreprit de nous faire rétrograder, n'entendîmes-nous pas des prédicateurs lancer contre nous des bulles d'excommunication ? La Maçonnerie ne s'en émut pas et continua son œuvre en silence... Aujourd'hui, les mêmes maux ont reparu menaçants, sous les mêmes masques ; l'ennemi veut, je le répète, s'emparer encore une fois de l'instruction de la jeunesse pour nous ramener graduellement à l'état d'ignorance...

Contre cette entreprise de l' « ennemi », notre Revue lance la thèse de l'Etat éducateur :

On se convaincra, nous l'espérons, qu'à l'Etat *seul* appartient le droit d'enseigner. Il nous suffirait de dire que, pour réussir complètement, *il a seul le pouvoir*, et que *la conséquence est qu'il a seul le droit*. Les raisons alléguées contre lui sont puisées dans un ordre de faits et d'idées incompatibles avec le développement des destinées de la société moderne.

Même thèse, de l'Etat éducateur, dans une importante délibération de la Loge *La Fidélité* de Lille (1845). On y rappelle que plusieurs tenues viennent d'être consacrées à cette question de la liberté d'enseignement ; et l'on en résume ainsi les conclusions :

...Après avoir établi que la liberté d'enseignement, comme toute autre liberté, *n'a rien d'absolu* et doit être subordonnée à l'intérêt général, le Frère chargé de traiter cette question... examina et apprécia ces quatre sortes de droits également sacrés, qui se trouvent, suivant lui, en présence dans ce débat : le droit du père de famille, celui de l'enfant, celui de l'instituteur, et enfin celui de la société. *C'est à ce dernier qu'il subordonna tous les autres*, en insistant longuement sur la nécessité où la société se trouve de maintenir *le principe d'unité* dans l'éducation et dans les doctrines, si elle veut le conserver dans les institutions et dans les mœurs.

Ce Frère termina enfin son exposé en présentant les conclusions suivantes :

1° *Chaque individu a droit à une éducation gratuite qui lui donne le plein usage de ses facultés intellectuelles ;*

2° *La société*, dont l'intérêt ne saurait être méconnu dans cette circonstance, *a le droit non moins absolu de réglementer cette question.*

Et la question ayant été réglementée au bénéfice d'un commencement de liberté qui n'était pas la liberté selon le cœur de la Maçonnerie, les Maçons redoublent leurs appels ; ils prennent pour mot d'ordre « les paroles du F∴ Michelet, cet écrivain qui revêt de couleurs si brillantes la pensée populaire : L'instituteur congréganiste, c'est l'étranger, c'est Rome, c'est l'ennemi ! L'instituteur laïc, c'est la France, c'est la liberté ! » Ils fondent la *Ligue de l'enseignement* (F∴ Jean Macé, 1866), si vigoureusement démasquée par l'évêque de Metz, Mgr Dupont des Loges, dans son Mandement pour le Carême de 1868 : — « La ligue de l'Enseignement, dit l'évêque, c.-à-d. l'édification d'une société nouvelle, uniquement basée sur la science et l'instruction... Rendre l'instruction obligatoire dans l'école, afin de la diriger à son gré ; créer un système d'enseignement à tous les degrés : primaire, secondaire, professionnel, d'où toute doctrine religieuse soit exclue, où le nom même de Dieu ne soit pas prononcé... » — Si bien que, devant ce « mandement d'alarme », qui souleva une véritable tempête, Jean Macé, acculé, et ne pouvant se réfugier dans une négation ridicule, n'eut que la ressource de jeter le masque en effet et de porter, quelques mois plus tard, à Strasbourg, ce triple toast :

A l'entrée de tous les Maçons dans la Ligue ! A l'entrée de tous les Ligueurs dans la Maçonnerie ! Au triomphe de la Lumière, le mot d'ordre commun de la Ligue et de la Maçonnerie ! [1]

Et au cours de ces années (1866 et suivantes), la Maçonnerie déploie une activité scolaire fébrile. On retrouve sa main partout, dans les Ecoles normales, dans la formation des maîtres, dans les

[1] Voir, sur ce glorieux épisode de la vie de Mgr Dupont des Loges, le très beau chapitre consacré à ce prélat dans *Figures épiscopales du XIXe siècle*, de M. Delerue, Paris, Bloud, 1914 ; et la monographie de Mgr Dupont des Loges, par l'abbé Klein, Paris, de Gigord, p. 216.

créations de Cours d'adultes et de Bibliothèques, dans la Société d'Enseignement populaire... En 1870, l'idée de l'école laïque était mûre ; et le Convent de cette année-là (juin) vote, à l'unanimité, que « le Grand-Orient de France veut l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, et qu'il donne son adhésion absolue, sans réserve, aux pétitions signées pour cet objet et déjà couvertes de plus de 300.000 signatures », décidant en même temps « qu'une expédition de notre résolution sera adressée à M. Jules Simon pour être déposée sur le bureau du Corps législatif, à l'appui des pétitions dont il doit incessamment faire le dépôt, à l'occasion du projet de loi sur l'enseignement. »

Deux mois après, il n'y avait plus de Corps législatif, ni d'Empire. Il y avait « la République de Bismarck », qui va s'identifier avec la Maçonnerie et réaliser le programme maçonnique de l'école.

VI. — Et il y a eu « la République des camarades ! »[1] Ah ! quel heureux titre, et qui ne dit pas tout, mais que de choses il dit déjà ! Vous vous imaginez qu'il y a des législateurs dans notre Parlement, et des ministres dans nos Ministères, et des magistrats dans nos prétoires, et des gens à idées ou tout au moins à opinions dans nos bureaux de rédaction ?

Quelle naïveté ! Il n'y a que des « camarades » ! Partout la camaraderie. On fait tout par camaraderie. C'est le « régime du bon plaisir, tempéré par des relations ». C'est un Etat où, pour appliquer la formule de Capus, « tout s'arrange ».

Vous croyez encore à la vieille formule de feu Montesquieu, qu'une démocratie repose sur le contrôle, et que, pour que le contrôle existe, il faut que les pouvoirs soient séparés ? Les pouvoirs, c.-à-d., au temps de Montesquieu, trois : l'exécutif, le législatif, le judiciaire ; aujourd'hui, quatre, le quatrième étant la Presse.

Séparés ? Oui, en principe. En fait, ils voisinent. Ils ne sont pas confondus, mais seulement très liés.

Si liés, qu'il n'y a plus de contrôle à espérer.

Pour qu'un contrôle s'exerce utilement, il y faut des sanctions.

Il y a, dans la cité moderne, quatre grandes sanctions : l'interpellation, pour les hommes d'Etat ; la révocation, pour les fonctionnaires ; le scandale, pour les gens considérables ; le bagne, pour tout le monde.

Or, 1° on interpelle encore, sans doute ; mais derrière chaque interpellation, il y a une combinaison, qui se cache, ou une ambition, qui se voit très bien ; mais, d'amour du bien public, n'en y cherchez pas trace ;

2° On ne révoque plus ;

3° Devant le scandale, la presse hésite, ménage ses amis, ses partisans, ses clients ;

4° Quant à la justice, elle est pleine d'arrière-pensées.

[1] *La République des camarades*, par Robert de Jouvenel, in-12 de 270 p., 3 f. 50, Paris, B. Grasset. Ce livre était écrit à la veille de la guerre : quand est-ce qu'il aura cessé d'être de l'actualité, pour n'être plus que de l'histoire ?

En sorte que la démocratie, qui doit reposer sur le contrôle, s'est endormie sur la complaisance, et que ce pays n'a plus d'institutions :

« — Nous refusons de respecter votre droit, nous disent nos adversaires ; mais, par contre, nous reconnaîtrons volontiers tels droits que vous n'avez pas. »

Sans doute, cela ne ressemble pas du tout à de la justice, mais cela aboutit à une série d'injustices qui s'amalgament, s'opposent et se tempèrent et finissent par créer un *modus vivendi* dont on s'arrange et dont le pire méfait c'est précisément qu'il nous habitue à nous en arranger, à nous arranger d'un régime d'injustices. — « On ne satisfait personne, mais on ménage tout le monde. En définitive, peu de gens se trouvent *complètement* lésés... Chacun s'accommode dedans son coin, et, pour n'être point gêné, se garde de gêner les autres. »

M. R. de Jouvenel, qui est journaliste, qui a fréquenté les parlementaires, qui a traversé le Palais de Justice, qui est entré dans les cabinets ministériels, se propose, dans son livre, de nous faire toucher du doigt ce phénomène lamentable :

— Vous avez assisté, nous dit-il, aux grands débats parlementaires, mais voici comment on les prépare. Vous vous êtes prononcé sur des programmes politiques, regardez maintenant comment on les élabore. Vous avez lu des journaux, venez voir comment on les fait. Vous vous êtes émerveillé devant la solennité des audiences, accompagnez-nous dans la chambre du conseil. Vous avez vu passer des ministres dans la gloire des comices agricoles, contemplez-les maintenant dans le secret de leur cabinet...

Il a fait là un bon livre, et un livre qui est fort bien écrit. Il a des formules très heureuses, à la fois légères et saisissantes, volatiles et chargées d'observation. Il sèmera dans la tête de ceux qui le liront la graine de mille pensées salutaires. Il leur apprendra ce que c'est qu'une conscience de journaliste, une existence de ministre, une carrière de député. Il analyse en traits plaisamment familiers mais tout à fait décisifs le mécanisme de l'impuissance parlementaire. Plus d'un lecteur le trouvera encore trop optimiste. Il ne dénonce que la camaraderie ; et l'esprit de camaraderie, introduit là où il n'a que faire et poussé au point où on nous le montre, est un dissolvant terrible des principes et suffit à fausser les consciences. Mais la camaraderie n'est pas le tout de la République ; et il y a bien de la canaillerie aussi. Ces camarades-là ressemblent fort à une bande.

VII. — Comment se forme une légende... Le 1er mars 1871, à l'Assemblée nationale, Louis Blanc donnait la formule de la légende :

L'histoire s'étonnera que, de même qu'autrefois Pompée, un jeune ministre (Gambetta, alors 32 ans) n'ait eu qu'à frapper du pied la terre pour en faire sortir des armées...

Ranc, de son côté :

Quand ils (Gambetta et son adjoint Freycinet) sont arrivés à Tours (10 octobre 1870), rien n'existait, rien absolument n'était organisé : armée, cadres, matériel,

tout a été créé et créé de toutes pièces par l'administration du 10 octobre.

Freycinet, moins ronflant, n'est pas en somme moins outrecuidant :

Il a fallu, non seulement le gouverner (le pays), mais l'organiser en guerre, au milieu de la plus effroyable tempête qui fut jamais, et dans la plus grande pénurie qu'on eût osé supposer.

En ceci ils faisaient écho tous aux dépêches du maître, du dictateur, Gambetta lui-même, qui écrivait, le 26 novembre 1870 : — « ...Rien n'existait, et en quarante-sept jours voici ce que j'ai fait... »

Des contradicteurs ont surgi sur l'heure, Glais-Bizoin lui-même, rappelant que Thiers, passant par Tours vers le 20 octobre, avait pu se convaincre « qu'il existe réellement une armée de la Loire de 110.000 hommes bien armés et bien équipés ». Et il y avait des troupes partout : le gouvernement impérial, en juillet et août 1870, s'était occupé de mobiliser les réserves, d'augmenter les effectifs, de lever la garde nationale mobile et d'en faire une troupe de première ligne, etc. : série de mesures qui eurent pour résultat de faire affluer les hommes dans les corps de troupe et dans les dépôts, de sorte qu'au 4 septembre il existait en province, tant pour l'armée active que pour la garde nationale mobile, environ 750.000 hommes que la Défense nationale ne put même pas utiliser complètement pour les formations qu'elle ordonna.

La légende cependant a fait son chemin, — de même que cette autre légende, analogue, qui nous montrait les armées de la Révolution jaillies subitement du sol au souffle de l'esprit révolutionnaire, jusqu'à ce que justice en ait été faite par Camille Rousset voici quarante-cinq ans et, à sa suite, par quantité de travaux de détail qui nous ont fait voir les volontaires de la Révolution encadrés vigoureusement dans l'armée d'ancien régime et tirant de ce cadre leur force, leur discipline, leur solidité. Et nous ne pensons pas que personne se berce encore de cette légende des armées de la Révolution, sorties du sol comme générations spontanées, et victorieuses par la vertu même de l'idéal révolutionnaire... Ou plutôt nous ne le pensions pas avant que le recueil des *Discours* de M. Sangnier fût venu nous apporter une preuve de la ténacité de cette illusion en certains cerveaux *(Ami* 1913, p. 1021).

Ni nos armées de l'hiver 1870-1871 n'ont été victorieuses, ni elles n'étaient des armées de Gambetta : Gambetta n'y a mis qu'une chose : la désorganisation. Et, à la suite de l'apostrophe fameuse où Thiers, en pleine Assemblée (8 juin 1871), stigmatisait cette « politique de fous furieux » qui « ont employé les moyens les plus mal conçus qu'on ait employés à aucune époque dans aucune guerre », l'Assemblée ordonna (13 juin) une enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Mais l'enquête traîna en longueur ; et l'Assemblée, cinq ans plus tard, se séparait sans même qu'aucun rapport fût venu en discussion. C'était déjà la « République des camarades », oui, et beaucoup plus que ne le croient ceux qui n'entrevoient cette Assemblée qu'à travers l'auréole d'ailleurs légitime que lui ont méritée tant de services rendus. Mais la « camaraderie », les questions d'à côté y ont joué un rôle qui a malheureusement paralysé l'efficacité des principes.

Croirait-on que cette commission d'enquête de juin 1871 a enregistré avec satisfaction la déclaration de Gambetta venant dire qu'il n'avait « jamais été de ceux qui attaquaient les armées permanentes ? » alors cependant que, moins de deux ans auparavant, en 1869, le programme électoral de Belleville portait « suppression des armées permanentes, cause de ruine pour les finances et les affaires, source de haines et de défiances à l'intérieur », et que Gambetta répondait à son comité : « Ce mandat, je l'accepte..., je fais plus que consentir, voici mon serment : Je jure obéissance au présent contrat », et s'écriait ensuite devant ses électeurs : — « Supprimons la conscription avec l'armement général. Ne craignons pas d'invasion : car, sachons-le, pour sauver la patrie, nous n'avons nullement besoin d'armées permanentes. Ce qu'il faut pour la sauver, *c'est le peuple, le peuple debout !* » Et la guerre le laissa ce qu'il était, puisque le 22 avril 1873 il répétait, devant ses électeurs de Belleville : — « Je suis le même homme que celui auquel vous avez ouvert les portes de la vie publique lors des élections générales de 1869. » Comment la guerre aurait-elle éclairé un homme qui inscrivait ceci en dédicace sur une de ses photographies : « A ma petite reine, que j'aime plus que la France » ? Il a nié plus tard que cette « insanité » ait été écrite pendant la guerre même ; mais en tous cas il ne pouvait pas s'en falloir de beaucoup, puisque la personne en question, sa maîtresse depuis 1869, était avec lui à Bordeaux.

L'Empire finissant était certes un pauvre régime. Mais la bande qui s'est abattue sur la France au 4 septembre 1870, n'a plus rien qui ressemble à un « régime », à un gouvernement. Ses agissements commencent bien à être connus dans leur vilain détail, grâce à la multitude de publications (documents officiels, correspondances, études militaires et administratives, monographies, etc.) qui sont venues faire la lumière sur ces derniers mois de la guerre franco-allemande. Mais il était nécessaire que tout cela, que tous ces travaux de détail nous fussent présentés dans un exposé suivi et synthétique. Et c'est ce qui vient d'être fait de main de maître, avec autant de clarté que de rigueur de documentation, par M. H. Dutrait-Crozon [1].

[1] *Gambetta et la Défense nationale*, par H. Dutrait-Crozon, in-8 écu de 584 p., 6 f., Paris, Nouv. Libr. Nationale ; Ire Partie : *La suprématie du pouvoir civil :* la délégation, les proconsuls (Challemel-Lacour, Alphonse Gent, etc.), la tradition révolutionnaire (foire aux galons, « créations », comités, etc.), la levée en masse et ses résultats ; — IIe Partie : *l'action militaire* (Coulmiers ; la perte d'Orléans ; l'expédition de l'Est et la « cordiale coopération » de Garibaldi) ; — IIIe Partie : *Finances et politique* (l'épuration des municipalités et de la magistrature, etc.). — En appendices, 100 pages de pièces documentaires, et un Index alphabétique de tous les noms propres. — C'est un livre qui vaut une bibliothèque.

VIII. — Un des pires complices de Gambetta au Gouvernement de la Défense Nationale, ce fut Jules Ferry, en qui l'histoire a flétri et flétrira à tout jamais l'un des plus effroyables fléaux qui se soient abattus sur notre pays, puisque c'est lui qui a organisé la laïcité et créé l'école sans Dieu. Or, après cinq mois de sa République, voici ce qu'il écrivait, le 8 février 1871 (date des élections à l'Assemblée Nationale), à Gambetta (qui venait lui-même de remettre, quelques jours auparavant, sa démission de membre du Gouvernement provisoire) :

Je t'envoie ces confessions d'un homme qui n'a plus qu'un désir, c'est de rompre bellement avec la politique, qui nous est en vérité trop dure maîtresse pour que je me sente de force à la pourchasser plus longtemps [1].

Que n'est-il resté, et que ne sont-ils restés dans ces idées de rupture, lui et toute sa bande, qui se sentaient si fort à ce moment-là sous le coup de la réprobation universelle !

Quelques années plus tôt, au cours d'un voyage en Bavière, il écrivait de Ratisbonne, le 29 septembre 1865, — c.-à-d. un an après la guerre des Duchés de l'Elbe et un an avant la guerre austro-prussienne de Sadowa, — il écrivait ces lignes, justement caractéristiques de la mentalité des Bavarois de ce temps-là :

A la bonne heure, voici des gens qui seront durs à centraliser, avec leurs grosses façons tudesques, leur gros patois de village, leurs grosses têtes mal dégrossies et leur gros orgueil local assis sur de gros vieux clochers. Ils sont bavarois, ils se sont fait une peinture bavaroise, une civilisation bavaroise, et une bière qui n'appartient ni à la Bavière, ni à l'Allemagne, ni à l'Europe, mais qui est, comme toutes les grandes choses, le domaine de l'humanité tout entière : voilà de quoi narguer Bismarck et prendre en pitié les Berlinois, ce dont ils ne se privent pas. C'est un cri, mon cher grand (Charles Ferry), contre ce Badinguet du Nord, un cri allemand, s'entend, pas méchant, pas furieux, pas colère, mais profond, guttural et sonore, surtout têtu. Ils sont indignés à leur manière, la bonne, celle qui tient ferme et qui dure...

Oui, les Bavarois étaient tout ce qu'il y a de plus antiprussien, alors. Et on le verra bien l'année suivante : la Bavière prendra part, à la tête des Etats du Sud, aux côtés de l'Autriche, à la lutte contre la Prusse, mais avec tout autrement de fermeté que l'Autriche, puisque les troupes bavaroises continueront à livrer des combats désespérés jusqu'à la mi-août, sur la ligne du Main, alors que l'Autriche, écrasée à Sadowa (3 juillet 1866), aura rendu les armes depuis près d'un mois.

Et ils ne seront jamais Prussiens de cœur. Même ceux que la lassitude ou certaines « vues » politiques inclinaient à un ralliement plus complet, même les intellectuels bavarois plus ou moins intoxiqués de prussianisme, avouaient, à la veille de la guerre de 1914, qu'entre Bavière et Prusse il y aura toujours des oppositions, des répugnances irréductibles. Seulement nos pacifistes d'avant 1870 (à la Ferry) avaient tort de conclure de là que la Bavière ne marcherait pas avec la Prusse contre nous (il est vrai qu'il a fallu, en juillet 1870, une pression effroyable pour décider le Parlement de Munich à marcher). Ils ont marché en 1870 ; ils ont marché en 1914 ; ils marcheront toujours. Ils avaient beau dire, avant la guerre, que l' « ennemi héréditaire », l'*Erbfeind*, pour l'Allemagne, ce n'est pas la France, mais... la Prusse ; ils avaient beau imprimer dans leurs journaux, aux jours d'alerte belliqueuse, qu'une guerre ne pourrait être qu'un immense malheur, puisqu'elle devrait aboutir ou à l'écrasement de l'Allemagne ou (ce qui leur semblait aussi redoutable) à un plus total asservissement à la Prusse ; ils avaient beau poursuivre les Prussiens d'une aversion plus intraitable encore qu'ils ne faisaient vingt-cinq ou trente ans auparavant (même phénomène chez eux, sous ce rapport, qu'en Alsace-Lorraine : la haine du Prussien n'y faisait que croître et s'embellir avec les années) : — ils ont marché, parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement et que la Constitution impériale de 1871 ne leur laissait pas le choix. Mais beaucoup, hors du monde politique officiel, pensaient comme cette très haute dame qui disait qu'évidemment elle ne pouvait pas souhaiter la défaite de son pays, mais que, de toutes les issues possibles de la guerre, nulle ne pouvait être aussi terrible que le triomphe de la Prusse, parce qu'alors ce serait l'Allemagne entière réduite purement et simplement à l'état de provinces prussiennes. Et, dans le monde politique même, on n'attendait, là-bas, pour esquisser un geste de divorce d'avec la Prusse, que le premier souffle de la défaite ; et, dès avant l'armistice du 11 novembre, on nous a tendu de là-bas, en vue de négociations séparées, un bout de main que nous avons négligé de saisir...

IX. — On a publié encore le tome IV (in-8 de LXXX-464 p., 7 f. 50, Paris, Plon) de la *Correspondance* du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury, qui nous conduit de 1865 à 1871 (sur les volumes précédents, voir *Ami* 1911, p. 699 ; 1912, p. 1066). Jolies lettres, de précepteur à prince, puisque la plupart du temps c'est Cuvillier qui tient la plume et met le duc d'Aumale, alors en exil, au courant de ce qui se fait et se dit à Paris. Au courant surtout de la République des lettres. Et c'est toujours un délice d'ouïr les gens de lettres parler des confrères ! Quelques-uns de ces crayons sont piquants. Cousin, par exemple, quand il mourut en janvier 1867, comme il y avait longtemps qu'il était mort !

Cousin, écrit Cuvillier (6 février 1867), avait fatigué l'opinion par les inconstances de son esprit ballotté par son imagination. Vous verrez que, dans cent ans d'ici, il ne restera de lui que le renom d'un bibliophile éminent et incomparable. C'est bien quelque chose. Condillac et Laromiguière, quoi qu'il ait fait, dureront plus que lui...

Et Sainte-Beuve, mort en octobre 1869 :

La mort de Sainte-Beuve, note Cuvillier (19 oct.), n'a pas fait tout le bruit qu'on attendait. C'était un mer-

[1] Voir publication (dans *Revue de Paris* des 1er mai et 1er juin 1914) de Lettres de Jules Ferry à divers, écrites entre 1865 et 1877.

veilleux esprit et une âme mesquine. Devenu le grand pontife de l'athéisme, il avait des sectaires. Resté sénateur, il s'était fait l'adversaire de l'Empire sans rendre l'argent... Homme sans patrie, sans parti, sans opinion et sans principes. Un véritable eunuque de l'âme.

Pas une allusion même à la mort de Lamartine, en cette même année 1869.

Peu de vues politiques. Et le peu qu'il y a, est médiocre. Cuvillier, au cours d'un voyage en Allemagne (septembre 1865), a vu Bismarck : — « J'ai vu... Baden, où j'ai eu la fortune de rencontrer cet original qui gouverne aujourd'hui la Prusse et qui se moque de l'Europe, M. de Bismarck en personne, se promenant avec son roi, un vrai gendarme couronné (d'un affreux chapeau) » : un « original », voilà tout ce qu'il a flairé en Bismarck, plus d'un an cependant après la guerre des duchés de l'Elbe et alors que déjà Bismarck machinait la guerre de Sadowa.

Quant à la politique intérieure, Aumale a bien l'air de ne rien vouloir du tout. Rien n'a pu l'éclairer. Il écrit, en février 1870, à propos d'une discussion imminente au Corps Législatif sur l'abrogation des lois d'exil : — « Je descends de saint Louis et de Henri IV, et j'en suis très fier ; mais je suis, en même temps, fils d'un soldat de 1792, du Roi de Juillet, et j'en suis très fier aussi... Nous sommes des libéraux et des patriotes. Nous n'avons, derrière nous, ni Boulogne, ni Quiberon, ni Vendée... Tous les limiers de la police, mis sans cesse à nos trousses, n'ont pu surprendre un acte, une parole, que l'on pût incriminer. Nous n'avons jamais cherché à agiter notre pays. »

Ce n'est pas ainsi qu'on restaure un trône, ni un pays. Mais désirait-il le rétablissement du trône, l'homme qui à l'Assemblée de 1871 portera la part probablement la plus lourde de responsabilité dans l'échec de la restauration monarchique ? Et quelle singulière figure de prince que cet homme qui, dans sa profession de foi aux électeurs de l'Oise, en février 1871, se déclare presque indifférent à la question monarchie ou République !

Quand je considère la situation de la France, dit-il, son histoire, ses traditions, les événements des dernières années, je reste frappé des avantages que présente la monarchie constitutionnelle ; je crois qu'elle peut répondre aux légitimes aspirations d'une société démocratique, et garantir, avec l'ordre et la sécurité, tous les progrès, toutes les libertés. C'est avec un mélange de fierté filiale et de patriotique douleur que je compare la France en son état actuel à ce qu'elle était sous le règne de mon père.

Cette opinion, j'ai le droit de l'avoir comme homme, et je crois avoir aujourd'hui le devoir de l'exprimer comme citoyen ; mais je n'y mêle aucun esprit de parti, aucune tendance exclusive. Dans mes sentiments, dans mon passé, dans les traditions de ma famille, *je ne trouve rien qui me sépare de la République*. Si c'est sous cette forme que la France veut librement et définitivement constituer son gouvernement, je suis prêt à m'incliner devant sa souveraineté, et je resterai son dévoué serviteur.

X. — Ce « Roi de Juillet », de qui d'Aumale est si fier, n'était point très fier lui-même. Apponyi l'a rencontré un jour, revenant à pied de Neuilly, vieil habit, vieux chapeau, parapluie sous le bras, sale et crotté jusqu'à l'échine : le monarque, en cet accoutrement, descend, en compagnie d'un ami, les Champs-Elysées et traverse le jardin des Tuileries, se découvrant à chaque pas pour se faire remarquer des passants qui ne lui rendent pas son salut et ricanent sans discrétion. Et quelques jours plus tard, au carnaval, un quidam parcourt Paris, affublé d'une houppelande râpée, d'un chapeau gris à cocarde tricolore, d'un masque aux traits de Louis-Philippe, et donnant des poignées de main à tous les Auvergnats et goujats qu'il rencontre. La foule rit et applaudit ; et les agents n'osent pas intervenir.

Apponyi en est suffoqué. Il est vrai que beaucoup de choses le suffoquent à Paris. Il voit Paris, non pas avec des yeux d'Allemand (puisqu'il est Magyar), mais avec des yeux de germanisé au service d'une cour germanique. Voir ce que nous avons dit (*Ami* 1913, p. 859) des deux premiers volumes de son *Journal*. La *Revue des Deux Mondes* en a continué la publication en une série de chapitres qui à leur tour ont formé un tome III. Apponyi fut vingt-cinq ans secrétaire de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris (1826-1850). Les deux premiers volumes s'arrêtaient à 1834. Ce tome III (in-8 de 514 p., 7 f. 50, Paris, Plon) va de 1835 à 1843 (un tome IV et dernier reste à publier). C'est un singulier diplomate. Il est vrai qu'en ces années de paix la diplomatie était poste de tout repos. Il court, au carnaval de 1835, les mauvais lieux de Paris, et il en est écœuré : il édicte tout uniment que le peuple parisien « ne rend hommage qu'au vulgaire, qu'au brutal et au genre le plus bassement ignoble et le plus vilement trivial » (p. 40). Mais, en attendant que le peuple parisien vienne prendre des leçons de dignité et de goût chez les paysans du Danube ou de la Sprée, qu'allait faire Apponyi dans cette galère, dans ces bals populaires des faubourgs ? Un diplomate de race applique son intelligence à d'autres spectacles. Il est vrai que l'intelligence d'Apponyi n'est pas extrême. Mais sa modicité même ne nous rend que plus précieuse la lecture de son *Journal*. On est sûr, au moins, qu'il n'a pas pu y mettre beaucoup du sien ; et c'est là, pour un document, une bonne condition de valeur historique. Nous avons, dans ces pages, Paris et la France vus, non point par les yeux de l'individu qui s'est appelé Rodolphe Apponyi et qui nous est assez indifférent, mais par les yeux de l'ambassade d'Autriche.

XI. — Les Allemands, au temps d'Apponyi, ne voyaient de Paris que ses verrues. Ils n'ont jamais su y voir autre chose. Ils n'ont d'yeux que pour le mal, pour la vulgarité. Ce fut toujours leur grande faiblesse, de sous-estimer les autres peuples. Ils nous croyaient finis. Un de leurs atouts, en entrant en campagne, c'était la révolte, qu'ils escomptaient, de nos colonies d'Afrique. Ont-ils jamais rien compris à la beauté de notre épopée coloniale ? Ils en jugeaient par des faits-divers, par des

cas morbides comme la lamentable affaire Voulet. Ils ne poussaient pas au-delà. Quelles bouffées d'air pur cependant ne cessaient de nous arriver, et eussent pu leur arriver aussi, à travers les lettres et notes de campagne de nos coloniaux !

En 1914 précisément, à la veille même de la guerre, deux de ces recueils de notes étaient en train de paraître : l'un, du capitaine Cornet, du bataillon sénégalais au Maroc, une de nos meilleures épées coloniales, et une plume aussi militaire que son épée : *A la conquête du Maroc Sud avec la colonne Mangin 1912-1913*, in-12 de 330 p., 18 gravures et 1 carte, 4 f., Plon. Notes de campagne, d'août et septembre 1912 (prise de Marrakech) au second combat de Ksiba (juin 1913) : toute une évocation féerique de cet immense Maroc Sud, avec la monotonie de ses plaines et la variété de ses montagnes, ses tapis diaprés de fleurs et ses rochers nus, les palmiers de Marrakech se détachant sur les neiges du Grand Atlas (4000 et 4500 mètres)... Et dans ce cadre changeant s'avance la colonne, burnous rouges des spahis, vestes bleues des chasseurs, turcos allègres, noirs Sénégalais, jeunes zouaves, vieux marsouins gouailleurs, alpins au sombre béret, artilleurs, tabors marocains, et la masse énorme et lente des chameaux toujours geignants... Chacun de ces soldats apporte au combat les qualités de sa race, mais tous se battent « à la française », gaiement et bravement, parce que les cadres français ont cimenté le tout et donné la manière, encore que la proportion de ces cadres soit vraiment minime : le total des forces engagées au Maroc se monte à 75.000 hommes : là-dessus, 6.000 hommes seulement de troupes métropolitaines : — voilà ce dont un Allemand ne sait pas se rendre compte... Puis, après la bataille, ce sont les lendemains de conquête, la prise de contact si facile alors, puis l'organisation naissante : routes, dispensaires, écoles... Et ce sont les grands caïds berbères, les fêtes de leurs palais de rêve, le luxe barbare et raffiné de la capitale du Sud, mélange d'or et de clinquant... Puis, la promenade militaire de Mogador à Demnat, le long du Grand Atlas... Enfin, la conquête définitive du Tadla, assurée par les rudes affaires de Sidi Ali Bou Brahim et de Ksiba.

Voilà des pages inoubliables. Une illustration de toute beauté en achève la magie évocatrice. Une carte, — la meilleure que nous connaissions du Maroc Sud, — permet de suivre aisément la marche des troupes. Le capitaine Cornet (mort à la guerre) n'a oublié ici qu'une chose : — lui-même, — comme le lui rappelle son chef Mangin : « Dans ces récits de batailles vous vous effacez vraiment trop : c'est que votre rôle a été trop brillant pour que vous puissiez le retracer... Vous avez forcé l'admiration de tous sur le champ de bataille. »

Le second de ces récits coloniaux est de Pierre Khorat, *Scènes de la pacification marocaine* (publ. d'abord dans *Revue des Deux Mondes*, puis en vol. in-12 de 302 p., carte, 3 f. 50, Perrin). Ce ne sont plus ici notes prises au jour le jour, entre deux bivouacs. A son précédent volume (*En colonne au Maroc : Ami* 1913, p. 761) l'auteur donnait en sous-titre : *Impressions d'un témoin*. Le témoin a pris son temps et s'est solidement documenté. Il nous propose des solutions entendues aux multiples problèmes d'ordre militaire, économique et administratif qui peuvent se présenter là-bas. Il ajoute, à la fin de son livre, 80 pages d'annexes d'aspect assez didactique : 1° *Réalités militaires au Maroc* (publ. d'abord dans *Correspondant* du 25 décembre 1913), et 2° *Exposé historique* de notre action au Maroc, de juillet 1911 (coup d'Agadir) à décembre 1913. Le reste de l'ouvrage, c'est-à-dire l'ouvrage lui-même, est écrit avec beaucoup de charme, de verve, d'humour [1].

Et des scènes grandioses. Celle-ci, par exemple (p. 138-143) :

Un soir de bataille. Trois morts : un Français, un Sénégalais, un Marocain. On creuse trois tombes. Goumiers et tirailleurs placent au fond les pierres rituelles qui doivent servir de couche funèbre à leurs camarades musulmans, tandis que nos soldats serrent avec émotion la croix et les couronnes rustiques dont ils vont orner le tumulus de leur compatriote. Le colonel alors s'avance au milieu du cercle, fait de la main un signe aussitôt compris ; et, dans un silence religieux :

> « Ce n'est pas, dit-il, un hasard aveugle qui a choisi les victimes d'aujourd'hui. Le Français, le Sénégalais, le Marocain qui vont dormir ensemble dans le cimetière de Zahiliga représentent trois races longtemps ennemies, qu'une intelligente et mystérieuse volonté fait maintenant travailler en commun au triomphe de la civilisation. Sur cette terre marocaine, où tant des nôtres périrent dans l'esclavage, où tant de noirs furent vendus comme du bétail, la France, fidèle à sa mission séculaire, prend une éclatante revanche. Elle réunit sous son drapeau les fils des oppresseurs et des opprimés, les fond dans le même amour de l'ordre et de la justice, dans le même respect de sa force et de sa grandeur, et les lance à l'assaut de la barbarie. Ces trois morts pour la cause commune doivent donc être, pour nous autres soldats, un emblème de fraternité. Je vous demande instamment de leur garder une place dans vos réflexions comme dans votre souvenir. »

Et, se tournant successivement vers les trois dépouilles couchées sur le sol, il leur adresse le salut militaire, si noble dans sa simplicité.

Sénégalais et goumiers se précipitent aussitôt

[1] Un jour, ils croisent un Marocain plein de suffisance, confortablement assis sur un âne rondelet, et derrière lui sa femme suivant à pied, loqueteuse, encore fraîche et jolie, mais courbée sous le poids de ballots énormes et d'un marmot empaqueté sur les reins :

— « Voilà, fait l'officier qui accompagnait notre auteur, voilà comment la fuite en Egypte a dû s'accomplir. S. Joseph à pied, portant les bagages, la Vierge sur la bourrique avec l'Enfant Jésus dans les bras, sont un contresens artistique et social. »

Oui sans doute, si S. Joseph eût été un vulgaire Marocain musulman. — Mais notre officier n'y a pas songé ; il n'a vu là qu'une occasion de décocher une critique aux peintres, au nom de la doctrine du réalisme dans l'art. Les peintres sont parfaitement dans la réalité : la réalité, c'est de peindre le Marocain à âne et S. Joseph à pied. Et le contraste entre cette scène du Marocain et les tableaux de Sainte Famille est un détail qui nous invite à mesurer une fois de plus l'abîme qui sépare l'âme musulmame (et l'âme païenne en général) de l'âme chrétienne.

vers leurs morts pour accomplir les derniers rites. Le colonel, alors, s'adressant aux Français :

— « Messieurs, ces Africains, qui sont nos inférieurs par l'éducation et la mentalité, nous donnent en ce moment un bel exemple. Ils ont une religion et ils n'en rougissent pas. Quelqu'un sait-il à quelle confession appartenait le soldat mort ? »

Dans le silence un souffle timide s'élève :

— « Il était catholique, mon colonel. »

— « Sait-on s'il était pratiquant ? »

Et nul ne répondant :

— « Sans doute, reprend le colonel, la famille serait heureuse d'apprendre qu'une prière a été dite sur la tombe de son fils. L'un de vous veut-il rendre à son camarade ce dernier devoir ? »

Silence...

— « Personne, parmi vous, ne se souvient de ses prières d'enfant ? »

Des regards s'échangent, interrogateurs et furtifs ; des pieds s'avancent, vite retirés... Ah ! faiblesse humaine ! Ces hommes, qui méprisent les balles, qui recherchent les corps-à-corps sanglants avec de féroces ennemis, les voici soudain glacés par le respect humain ; et malgré la majesté de la scène, ils craignent de paraître ridicules par un acte qui cependant est si conforme à leurs plus intimes désirs.

— « Eh bien ! reprend le colonel avec simplicité, puisqu'aucun de vous n'a la mémoire assez fidèle, je vais dire une prière qui ne froissera les sentiments de personne, quels que soient son culte ou ses opinions. »

Et découvrant d'un geste large sa tête grise, il commence : — *Notre Père qui êtes aux cieux...*

Et tandis que près des deux tombes voisines les Sénégalais et les goumiers psalmodient à demi-voix leurs oraisons, nos soldats, serrés autour du chef dans une ardente communion d'âmes, abdiquent pour un instant leur orgueil ou leurs préjugés dans le touchant aveu de faiblesse et d'amour qu'ils balbutient après lui. Et quand le colonel achève : *Mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il,* de nombreuses mains maladroites esquissent avec lui le signe de la Croix.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — 1° Que faut-il penser des personnes qui (anciens combattants ou non) *se font une collection* de souvenirs de guerre, en gardant ou s'appropriant des armes, munitions, uniformes, etc. ?

D'une part, l'Etat apparaît bien propriétaire, soit de ce qui est matériel français, soit de ce qui est butin allemand, et il lui arrive de prouver son droit par des poursuites judiciaires. — D'autre part, il laisse s'organiser des expositions d'objets « de guerre » ouvragés ; bien plus, il ne semble pas empêcher la vente de ces objets travaillés, que la devanture de certains magasins offre au choix des passants.

J'ajoute que les collectionneurs sont nombreux, et trouvent facilement, je crois, la faculté de monter leur petit musée : ce qui semble indiquer que « le sens commun des Français » ne considère pas l'appropriation comme illicite.

2° Que faut-il penser, par extension, de ceux qui font un véritable commerce d'objets ainsi soustraits ou qui en prennent des quantités considérables ?

Ce sont là des cas très pratiques dans nos régions, si voisines des anciennes lignes, et où les dépôts de matériel allemand et français, souvent en désordre, sont de véritables tentations.

R. — Théoriquement le butin de guerre enlevé à l'ennemi appartient à l'Etat conquérant. Mais celui-ci volontiers ferme l'œil et tacitement abandonne son droit, au moins quant aux détails et aux menus objets sans notable valeur qu'il laisse « occuper » par ses soldats, et même par des civils non belligérants. Il montre, au contraire, sa volonté de faire respecter son droit quant aux prises importantes comme masse ou valeur (les canons par exemple, les stocks de munitions, etc.). Il n'y a donc pas lieu d'inquiéter sur ce point-là la conscience des collectionneurs de panoplies allemandes et organisateurs des petits musées militaires dont vous parlez.

Le cas des soustractions faites aux dépens de l'armement français est très différent. L'Etat s'y montre beaucoup plus exigeant, et cela se comprend pour différentes raisons.

1° Le butin boche, en somme, est à peu près sans valeur pour l'Etat français, tandis qu'il en va tout autrement de l'équipement de nos propres armées.

2° Le butin boche reste un souvenir d'ordre patriotique, que l'Etat français n'est pas fâché de voir vulgarisé dans les masses populaires ; rien de pareil de notre côté.

3° Le butin boche, théoriquement adjugé à l'Etat, n'en est pas moins la prise et occupation première des citoyens combattants, d'où, pour les soldats d'abord, et aussi pour les civils par extension, une excuse facile de leur appropriation ; rien de pareil de notre côté.

4° Et au contraire, tandis que la soustraction d'un fusil allemand est à peine *ablatio rei alienæ,* enlever au stock national un fusil français est un acte sévèrement puni comme vol.

5° Et il faut ajouter que ce conservatisme sévère de la part de notre Etat a encore un autre motif d'ordre général : le souci de faire respecter par une discipline rigoureuse le bien de l'Etat qui autrement se trouverait exposé à des dilapidations quotidiennes, que d'ailleurs il ne réussit pas à éviter, tant sont fréquentes, du haut en bas de l'échelle militaire, les occasions de détournement et de gaspillage, tant aussi est fâcheusement répandue parmi les militaires la morale ou plutôt l'immoralité du « système D ».

Sévère, disions-nous, l'Etat dans son zèle à défendre le patrimoine de la propriété collective. Oui, dans ses circulaires, dans ses menaces et pour certains articles de plus grande valeur ou de plus haute importance. Mais personne n'ignore

que l'Etat, dans la personne des chefs qui le représentent, se montre à l'occasion passablement insouciant de sa propriété au moins *in minimis* et surtout en temps de guerre où le bouleversement général des personnes et des choses a pour contrecoup un relâchement fâcheux dans le fonctionnement et la surveillance des administrations militaires. Quoi d'étonnant alors si les administrés, les soldats se trouvent tentés d'en prendre à l'aise avec la propriété militaire et succombent facilement à la tentation ?

Conclusion : nous pensons qu'il y a lieu, un peu à l'exemple de l'Etat, de se montrer indulgent pour les collectionneurs de reliques militaires recueillies à l'occasion de la guerre. Nous inclinerions au contraire à juger plus sévèrement le cas des détournements de fortes valeurs ou de grandes quantités, et du commerce habituel, continu, d'objets dérobés à la propriété nationale.

Q. — Noldin enseigne : « Qui consecrationis verba adeo dimisse pronunciat, ut se ipse audire non possit, graviter peccat... Ratio est, quia consecrationem periculo nullitatis exponit. » *(De Sac.*, n° 211-3). — Lehmkuhl : « Qui ita submisse loquitur, ut ne se ipse quidem audire possit (secluso strepitu forte excitato), si de verbis consecrationis agitur, facile graviter peccat, eo quod consecrationem facile dubiam facit. Nam sacramenti forma sensibili et audibili modo omnino dici debet, ut sit forma. » (T. II, n. 243).

J'ai assisté comme diacre un prêtre célébrant ; j'ai voulu entendre les paroles de la consécration : la voix du célébrant était telle que je ne pus rien entendre. Incidemment j'ai parlé de ce cas à la conférence ; le Président m'a répondu que j'aurais dû avertir ce prêtre, et lui rappeler le passage ci-dessus indiqué de Noldin ou de Lehmkuhl.

J'ai vu un prêtre confessant à la table sainte. Pour n'être pas entendu des pénitents qui attendaient leur tour, quand il prononçait la formule d'absolution, le mouvement des lèvres seul dénotait qu'il prononçait quelque formule.

Je demande s'il peut y avoir une vraie prononciation, assurant la validité soit de la consécration soit de l'absolution, si cette prononciation est faite sans qu'il y ait émission de son.

R. — Emission de *son*, émission de *voix*, là est l'équivoque ; là aussi la solution de votre problème. L'émission de *son* est nécessaire pour la prononciation valide de la forme sacramentelle ; l'émission de *voix* ne l'est pas. Expliquons-nous bien.

La forme du Sacrement est chose sensible, et chose composée de paroles significatives. En tant que chose sensible, elle doit nécessairement se traduire au dehors d'une manière qui puisse affecter la sensation, être perçue par les sens, et, dans le cas présent, puisqu'il s'agit d'une parole, il faut donc que les vibrations de l'air, avec tout le cortège des organes de locution qui les modifient et en font un verbe, il faut, disons-nous, que tout cela soit mis en mouvement : par où l'on voit qu'une diction purement interne, d'imagination ou de pensée, serait insuffisante.

Et de plus, il faut que cet ensemble de vibrations sonores soit significatif en tant que sensible, c'est-à-dire qu'il ne manque à la série des mots prononcés extérieurement rien de ce qui est essentiel pour former le tout intelligible de la formule. Et voilà qui semble au premier abord donner raison à ceux qui accusent les prêtres en question de ne pas prononcer validement les paroles de la consécration ou de l'absolution... Mais... attendez la fin, que voici.

Autre chose est un son, autre chose le son de la voix, tel qu'on est habitué à la percevoir par le moyen ordinaire de l'oreille externe, à travers la vibration du tympan.

Vous n'ignorez pas que dans les notes infrabasses, comme au delà de l'échelle des sons les plus aigus, il y a des vibrations de l'air en soi parfaitement sonores, mais qui échappent à nos perceptions, parce qu'elles dépassent en plus ou en moins les limites de la sensibilité réceptive de notre organe auditif.

Ces sons-là, évidemment, sont hors de cause dans la présente question ; ils ne sont d'ailleurs point à la disposition de nos organes producteurs de vibrations sonores. Si nous en parlons, c'est pour vous faire remarquer qu'il peut y avoir *son* sans *voix*. Rien de plus certain et de plus élémentaire en physique et en physiologie sensorielle.

Voici maintenant l'observation importante et tout le nœud du problème. Dans l'échelle normale des vibrations de paroles ordinaires, il peut y avoir émission sensible de sons, de mots et de phrases parfaitement intelligibles, sans émission de voix au sens ordinaire du mot ; et vous savez que, dans le sens ordinaire, la voix est une émission sonore susceptible d'être « entendue » par l'oreille *externe*. Or, une émission sonore peut fort bien ne pas être assez intense pour impressionner le tympan des voisins, le tympan même de celui qui parle, et être cependant si bien sensible et prononcée que l'oreille interne la perçoit nettement, ce qui suffit pour qu'il y ait émission sensible et complètement significative des paroles de la forme.

Tenez, voici une petite expérience très simple, qui vous en dira plus long en une minute que la lecture d'une page de l'*Ami*. Bouchez-vous les deux oreilles avec les pouces de vos mains simplement appliquées sur le front, les coudes étant bien posés sur une table. Récitez, mais récitez bien, en prononçant tout, le *Pater*, à « voix » extrêmement basse : vous serez surpris de tout *entendre* très distinctement, et plus surpris encore, de ne plus rien entendre du tout si, de temps à autre, vous retirez brusquement vos pouces, tout en continuant, sans y rien changer, votre récitation commencée. Personne à côté de vous n'est capable d'entendre votre *voix* puisque vous ne l'entendez pas vous-même. Et pourtant, direz-vous qu'il n'y a pas là des paroles, faites de vibrations acoustiques, sensiblement exprimées, très nettement significatives, *entendues* et comprises comme telles ?

Voilà qui élargit le champ de la question et ouvre la voie à des appréciations un peu moins sévères du cas proposé.

Toute forme sacramentelle est valide, qui est sensiblement émise et prononcée. Le critérium prudent de son audition, de son audibilité si vous voulez, est du *per accidens :* il peut être ou n'être pas réalisé dans un cas donné, la prononciation n'en est pas moins là, réelle, physique, sensible, significative et complète, et c'est tout ce que réclame essentiellement la validité du sacrement.

S'il en était autrement, il faudrait donc conclure qu'un prêtre sourd ne pourrait ni dire la messe ni jamais absoudre ou baptiser validement, lorsque personne n'est là pour l'entendre et qu'il est incapable de s'entendre lui-même.

On dit : sans doute ; mais encore ce prêtre doit-il prononcer d'une manière « audible » susceptible en soi d'être entendue par un organe humain, quoique, en fait, cette audition n'ait pas lieu. — Distinguons : il doit prononcer d'une manière susceptible d'être entendue par un organe humain auditif externe ou au moins interne, c'est exact ; par un organe humain auditif externe seulement et toujours, voilà qui n'est pas à concéder, pour toutes les raisons que nous venons de rappeler.

Pratiquement, la règle prudente d'une bonne prononciation normale c'est l'audibilité ordinaire de la *voix,* l'audibilité *externe.* Il y aurait vite péril de ne plus émettre des sonorités verbales suffisantes, si l'on voulait répéter à propos des sacrements notre petite expérience acoustique ci-dessus. Aussi, les moralistes qui, avec infiniment de raison, donnent des règles de conduite pour la vie courante normale telle qu'elle est, ont-ils soin de demander qu'on assure avec pleine certitude la validité du sacrement en prononçant la formule à voix basse, mais susceptible encore d'être « entendue » et suivie par le prêtre, faute de quoi il y aurait de sa part, en matière sacramentaire, une négligence, un sans-gêne et un risque de nullité, qui mérite d'être qualifié sévèrement, comme le font les textes que vous citez.

Pour conclure à propos du cas qui nous est soumis, nous dirons que :

1o Il ne faut point se hâter de mettre en suspicion la consécration valide, parce que les ministres des prêtres, diacre, cérémoniaire, servant,... n'entendent pas un traître mot de la formule.

2o Il faut s'abstenir, avec plus de réserve encore, de pareil jugement, à propos de la formule d'absolution qui, celle-là, certainement, n'est point faite pour être contrôlée par l'oreille des voisins.

3o Il faut s'en tenir à la règle pratique normale, formulée par la liturgie et la théologie morale, et donc prononcer à voix au moins perceptible pour le prêtre les formules sacramentelles, règle qu'il y aurait danger, et vite faute sérieuse, à ne pas respecter comme elle doit l'être.

4o Il peut très bien y avoir lieu d'avertir charitablement un confrère qui, sur ce point-là, se laisserait aller à des négligences, toujours fâcheuses en raison de l'étonnement et du petit scandale qu'elles occasionnent autour de lui, alors même qu'elles ne seraient pas en réalité compromettantes au point de vue de la stricte validité des formules.

Notons en passant que l'on peut se poser la même question à propos de la récitation du bréviaire, laquelle, comme on sait, occasionne les mêmes scrupules et *dubia,* qui appellent la même résolution, avec cette différence, cependant, que les intérêts en cause y sont beaucoup moins graves qu'en matière sacramentaire, et qu'il y a par conséquent plus rigoureuse obligation de prononcer bien les formules des sacrements que le texte du bréviaire.

Q. — Un curé qui a quitté sa paroisse par ordre militaire et a été obligé de se réfugier aux confins de la France, qui n'a plus eu un seul de ses paroissiens sous sa juridiction, a-t-il été tenu *en justice* d'acquitter les messes *pro populo ?* Il n'a eu aucune rétribution, aucun casuel, etc. ; il lui a fallu vivre de ses propres ressources. N'a-t-il pas pu être considéré alors comme n'ayant plus charge d'âmes, ses paroissiens étant disséminés en tous lieux ?

R. — On lit au canon 466 du *Codex :* « *Applicandæ missæ pro populo obligatione tenetur parochus ad normam can. 339.* » Et au can. 339 : « *Debent quoque, post captam sedis possessionem, omni exiguitatis redituum excusatione aut alia quavis exceptione remota, omnibus dominicis aliisque festis diebus de præcepto, etiam suppressis, Missam pro populo sibi commisso applicare.* »

C'est formel, et vous serez le premier à conclure que vos raisons ne sont pas suffisantes pour vous décharger de la messe *pro populo,* pour tout le temps que vous avez été et resterez titulaire de votre paroisse. Telle est la règle, et il n'est pas prudent de s'en dispenser soi-même.

Vous pouvez cependant écrire à Rome, au Card. Préfet de la Congr. du Concile, raconter votre cas exactement et demander qu'on vous accorde au moins *condonation* ou rémission pour le passé. L'absence de traitement et de casuel est une raison suffisante pour obtenir un adoucissement de la loi.

Ne parlez pas de l'opinion où vous êtes que la dissémination de vos paroissiens supprime pour vous la charge d'âmes ; ce serait une mauvaise note, parce que c'est une erreur. Vous gardez charge d'âmes, et donc obligation de prières tout au moins, tant que vous êtes titulaire de la paroisse, et la dispersion de vos ouailles ne vous fait point perdre votre titre.

Q. — Notre dispositif de Carême nous dit que la loi de l'abstinence ne cesse qu'aux 4 fêtes qui sont de précepte pour nous. Ne cesse-t-elle pas aussi aux 6 fêtes supprimées quand celles-ci tombent un vendredi ?

R. — Votre Dispositif a raison. Le Canon 1252 supprime la loi d'abstinence pour les dimanches et fêtes de précepte. Par fêtes de précepte il faut, au sens obvie, et sauf interprétation contraire, entendre les fêtes qui sont de précepte, et non point celles qui ne sont pas de précepte ; or les fêtes supprimées ne sont pas de précepte ; donc.

Q. — Puisque l'*Ami* interprète si volontiers le nouveau *Codex*, que pense-t-il, *dans la pratique*, de la publication et de l'affichage des bans ? — Dans notre ville nous avons plusieurs paroisses : dans les unes (10.000 âmes) on affiche ces bans, dans les autres on les publie. Donc dans une paroisse on se contentera de *deux* dimanches, tandis que dans l'autre on en demandera *trois*. Si le même mariage vient à être publié dans les deux paroisses, faudra-t-il payer une dispense pour la paroisse où l'on publie ? Les gens trouveront bien extraordinaire que chez nous *huit jours* (avec deux dimanches) suffisent, tandis qu'à côté dans la paroisse voisine on leur demandera *trois semaines* ou bien le paiement d'une ou de deux dispenses.

R. — C'est là une difficulté d'ordre pratique, conséquente à des règlements épiscopaux, qu'il ne nous appartient pas de juger. Tout ce que nous en pouvons dire, *salva reverentia*, c'est que, dans le cas d'un même mariage qui doit être publié dans un endroit et affiché dans un autre, la dispense d'une troisième publication devrait être donnée gratuitement, afin que la faveur sur un point (si faveur il y a) se communique à tout l'ensemble, et l'on éviterait ainsi des critiques et comparaisons fâcheuses dont il est difficile de dire qu'elles sont dénuées de fondement. Nous irions même plus loin, et souhaiterions qu'en pareil cas (un même mariage soumis à deux systèmes de bans) la dispense de la troisième publication fût accordée en principe et de droit pour la paroisse où l'affichage n'est pas en vigueur. C'est notre opinion, mais ce n'est qu'une opinion. La question vaudrait d'être soumise à l'autorité diocésaine, pour décision authentique.

LITURGIE

Q. — L'*Ami* du 18 septembre, p. 1088, répète ce qu'il avait déjà dit en 1915, p. 31, qu'on ne peut pas dire *ad libitum* la messe du jour dans une Octave commune en occurrence avec une Vigile ordinaire.

Mais cette solution n'est-elle pas contredite par les *Additiones et Variationes in Rubricis Missalis ?*

R. — L'observation qui nous est faite est bien loin de nous déplaire, au contraire ; elle prouve même avec quel soin on lit nos solutions.

La décision donnée en 1913 et confirmée en 1919 est appuyée par le texte même des Rubriques faisant suite à la Const. *Divino afflatu* de Pie X : « In feriis Quadragesimæ, Quatuor Temporum, II Rogationum, et in Vigiliis, si occurrat fieri officium *alicujus festi* duplicis (non tamen I vel II cl.) aut semiduplicis, Missæ *privatæ* dici poterunt ad libitum, vel *de festo* cum commemoratione, ultimoque evangelio feriæ aut Vigiliæ, vel de feria aut vigilia cum commemoratione *festi,* » et des *Infra Octavas* il n'est pas question (Tit. X, n. 2). — De plus, l'esprit de la rubrique entend favoriser la récitation des messes propres du Temps au lieu et place des messes qui ne seraient qu'une répétition de messes déjà dites plusieurs fois à l'occasion du même saint. (Doct. Piacenza, *In constitutionem « Divino afflatu »*, p. 114). Mais n'est-ce pas l'opposé qui arriverait si l'on venait à préférer la messe de l'*Infra Octavam* à la messe d'une Vigile ?

Comment alors concilier la rubrique citée plus haut avec les *Additiones et Variationes* où on lit : « *Missæ autem privatæ* omnibus his diebus (donc, y compris le jour *Infra Octavam communem*, dont on vient de mentionner auparavant l'exclusion *comme messe conventuelle)* ad libitum sacerdotum dici possunt, aut de feria vel vigilia cum commemoratione officii diei, aut *de officio diei* cum commemoratione feriæ vel vigiliæ. » (Tit. I *De feria et Vigilia,* n. 1).

C'est à Rome qu'il appartient de dire si *officium diei* substitué au *festum* du texte premier est fautif, ou si c'est un changement vraiment voulu par elle. Chacun alors sera fixé.

Q. — L'usage de la stéarine est défendu à l'autel pour les fonctions liturgiques, c'est entendu. Mais quand les cierges de cire sont en nombre requis, peut-on y ajouter *ad majorem pompam* des cierges de stéarine pour le surplus de la solennité ?

R. — La S. R. C. interrogée sur l'emploi qu'on pouvait faire de la stéarine répondit d'abord : « Consulantur Rubricæ. » (16 sept. 1843, n. 2865). Sur une nouvelle instance où l'on demandait si, « servato numero cereorum ab Ecclesia præscripto, licitum sit adhibere candelas ex sebo præparato *(gallice* stéarine) ad augendam solemnitatem, an vero prorsus prohibeatur super altare quidquid non est ex cera ? » on répondit : « *Dilata,* » et en attendant, « interea ab ejusmodi cereorum usu omnino abstinendum est. » (S. R. C., 27 juillet 1878). Enfin, déclarant sa pensée, Rome dit que les évêques fassent leur possible « pro viribus curent, ut cereus paschalis, cereus in aqua baptismali immergendus, et duæ candelæ in Missis accendendæ, sint ex cera apum, saltem in maxima parte ; aliarum vero candelarum quæ supra altaribus ponendæ sunt, materia in majori vel notabili quantitate ex eadem cera sit oportet. » (S. R. C., 14 déc. 1904, n. 4147).

Q. — La nouvelle Collection des Décrets authentiques ayant supprimé dans le décret n. 4194, ad X, la défense expresse de chanter pendant l'Octave du Saint-Sacrement d'autres oraisons en dehors de *Deus qui nobis*, peut-on maintenant en chanter d'autres ?

R. — Effectivement, à la demande : « An in functione Benedictionis SSmi Sacramenti, præter orationem de eodem, alia cantari possit ? » la S. R. C. répondit le 23 nov. 1906 : « Affirmative, priusquam cantetur *Tantum ergo,* quando aliæ dicendæ sint preces ; negative in casu opposito, nec non in festo et infra Octavam SSmi Corporis Christi. »

Mais dans la Collection authentique des décrets, la réponse se lit comme il suit : « Affirmative,